



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –  
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/05/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 10 MAI 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**11**

**11**

**09**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**26 avril 2012**

L'an deux mille douze, le 10 mai, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux de la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 26 avril 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

**ETAIENT PRESENTS :**

MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, LABORDE, CALOMINE, GUILLAUMOT, PATEYRON JL,  
MICHAUD

Mmes SPRINGER,

Excusés : Mmes POUGET-CHAUVAT

MM RABETEAU

**OBJET : Approbation du plan de financement relatif à l'acquisition de mobilier et de matériel pour le nouvel espace d'accueil et d'exposition du musée Martin Nadaud et demande d'accompagnement financier auprès du GAL du PNR Millevaches en Limousin, au titre du programme LEADER**

Vu la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2012 du budget général – section d’investissement - par le Conseil communautaire lors de sa séance du 21 mars 2012.

Le Président indique que les travaux d’aménagement de la grange du musée Martin Nadaud sont en cours d’achèvement. Il rappelle que deux espaces de 40 m<sup>2</sup> chacun ont été créés :

- au rez-de-chaussée, un espace d’accueil – boutique ;
- au premier niveau, une salle d’animations et d’expositions.

Ce nouvel espace va ouvrir mi-juin 2012 pour le lancement de la saison estivale et doit permettre d’accroître la fréquentation, par l’accueil de groupes plus nombreux, et de mettre en valeur le patrimoine culturel du site, en proposant :

- un espace plus vaste et une boutique étoffée,
- des expositions et animations plus fréquentes, grâce à une salle dédiée à l’accueil de groupes, adultes ou scolaires, sur des thèmes importants comme la vie de Martin Nadaud comme maçon ou encore la citoyenneté, en lien avec le parcours muséographique actuel et la salle des institutions.

Il y a donc lieu d’installer l’ensemble des équipements d’accueil et d’exposition pour le public sur ces deux niveaux.

Le Président indique qu’une consultation de fournisseurs a été lancée pour l’achat de mobilier et de matériel. La Communauté de communes sera donc propriétaire des biens qu’elle mettra ensuite à disposition de l’association des Amis de Martin Nadaud pour pouvoir satisfaire aux objectifs de la convention signée entre les deux parties pour la gestion et l’animation du site.

Le Président informe qu’un accompagnement financier peut être sollicité pour l’acquisition de mobilier et de matériel auprès du GAL du PNR Millevaches, au titre du programme LEADER, mesure 323 E « conservation et mise en valeur du patrimoine culturel », sous action C « soutien aux acteurs culturels ».

Le Président présente ensuite la nature des dépenses éligibles, sur la base des devis des prestataires qui seraient retenus :

- mobilier d’accueil du public : 4 719,70 € HT,
- mobilier d’exposition : 4 693,65 € HT,
- matériel audiovisuel pour animations : 926,63 €.

Soit un montant total de dépenses éligibles de 10 339,98 € HT.

Le plan de financement dans sa configuration la plus favorable serait le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES	
Mobilier d’accueil du public	4 719,70 €	LEADER GAL PNR	4 549,59 €
Mobilier d’exposition	4 693,65 €	Communauté de communes	5 790,39 €
Matériel audiovisuel pour animations	926,63 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 339,98 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 339,98 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement prévisionnel relatif à l'acquisition de mobilier et de matériel pour le nouvel espace d'accueil et d'exposition du musée Martin Nadaud.
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires au titre du programme LEADER du GAL PNR Millevaches en Limousin.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

## **1 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 11 mai 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD